

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par la Société BERTHOLON
DEMENAGEMENT, 15 Rue Marcel Paul, 29 000
QUIMPER, en date du 25 Octobre 2024, relative à occuper le
Domaine Public pour le Stationnement d'un camion de
déménagement au droit du 15 rue de Montsalvy à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du 15 rue de Montsalvy à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/132

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DEMENAGEMENT SUR LA VOIE
PUBLIQUE**

- Article 1** La Société BERTHOLON DEMENAGEMENT est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion de déménagement, Du Lundi 18 Novembre 2024 au Lundi 18 Novembre 2024 Inclus soit pour une durée d'Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de l'entreprise BERTHOLON.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** La société Bertholom
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 28 Octobre 2024.

Certifié exécutoire le 29/10/2024.

Le Maire,

Christian MUR



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr